

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 10 (1874)
Heft: 16

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

SAINT-IMIER.

10^e année.



15 Août 1874

N° 16.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Le Lehrer-Verein des bords du lac de Constance. — Rapport sur la marche de l'*Educateur*, organe de la Société pédagogique de la Suisse romande, par Alexandre Daguét. (Suite et fin.) — Quelques mots de la révision de la loi sur l'instruction publique vaudoise et de l'introduction des demi-temps dans les écoles. — Chronique bibliographique. — Chronique scolaire. — Partie pratique.

Le Lehrer-Verein des bords du lac de Constance.

L'association des instituteurs des bords du lac de Constance nous reporte au temps déjà bien éloigné où les populations des deux rives se rapprochaient dans un intérêt de liberté et de défense commune, et formaient cette Confédération politique connue dans l'histoire du 14^{me} siècle sous le nom de *Bund um den See* ou Ligue des pays qui longent le lac. Aujourd'hui, c'est d'une ligue d'une autre nature, mais non moins importante, d'une ligue destinée à favoriser le progrès des lumières et de l'éducation populaire que nous avons à entretenir nos lecteurs. La Suisse et l'Al-

Allemagne peuvent s'y rencontrer sans danger pour leur indépendance. Ces instituteurs et amis de l'éducation des bords du lac étaient réunis, le 18 juillet, à Brégentz au nombre de 150, sous la présidence de M. le professeur Nachbauer, de Feldkirch. Après un discours du président relatif aux travaux de la Société, la discussion s'est engagée sur le terrain pédagogique proprement dit. La question à l'ordre du jour était l'*enseignement intuitif*. M. Merz, directeur du séminaire ou école normale de Mersbourg exposa ses idées sur l'utilité et la marche de cette branche d'études dont il exprime le vœu de voir former un objet spécial du programme scolaire. Le principal représentant de la Suisse, M. Largiader, directeur de l'école normale de Rorschach et président du comité du *Schweizerischer-Lehrer-Verein*, et M. Brand, maître principal de Lindau, ont pris une part active aux débats dont le résultat a été l'adoption des trois thèses suivantes du rapporteur :

I. L'enseignement intuitif comble une lacune essentielle de l'éducation populaire et constitue la base de l'enseignement positif ou *réel* au degré inférieur.

II. L'enseignement intuitif doit être organisé de façon à servir au développement intellectuel et à étendre le cercle des connaissances de l'enfant, tout en l'initiant à l'étude de sa langue maternelle.

III. L'enseignement intuitif doit occuper une place à part dans le programme et l'ordre du jour de l'école.

Dans la séance de relevée, l'auditoire a entendu la lecture d'un mémoire de M. le professeur Josmair, de Feldkirch, sur la fondation de l'école populaire dans les États autrichiens sous le règne de l'impératrice Marie-Thérèse. L'auteur, en rendant hommage au zèle déployé par cette souveraine et par les hommes d'école qui travaillaient sous ses auspices, cite une parole remarquable de cette princesse, comme la maxime dirigeante du gouvernement autrichien à cette époque en matière d'instruction publique : « L'instruction publique, disait-elle, est et doit former à jamais une branche essentielle de l'administration. »

Au banquet qui suivit la séance du matin, les amis de l'école eurent encore l'occasion d'échanger maintes bonnes idées dans le sens du progrès scolaire et des relations amicales qui unissent les hommes d'étude des deux rives.

La conférence de l'année prochaine est fixée à Constance. Ont été désignés pour former le bureau de cette assemblée, MM. Restlé, maître principal à Constance, et Merz, directeur d'école à Meersbourg.

C'est par des réunions internationales de ce genre que les amis de l'avancement scolaire préparent le terrain à une fédération plus étendue et en jettent les bases solides dans la juxtaposition naturelle d'éléments plus homogènes que ne pourrait en offrir un congrès de toutes pièces formé par le rapprochement brusque de pays étrangers les uns aux autres et 'e culture inégale ou même opposée dans son point de départ et dans ses principes. Ceci est dit comme encouragement aux réunions comme celle que nous venons de décrire et sans intention de blâme aux efforts des généreux amis du progrès qui tentent en ce moment un essai plus général de rapprochement en vue de réaliser le principe fondamental formulé successivement à Neuchâtel, à Paris et à Genève et consacré d'une façon plus décisive encore au congrès de Saint-Imier.

« En dépit de toutes les différences que peuvent mettre » entre les peuples la nationalité et la diversité des métho- » des, un fond commun subsiste, c'est qu'il n'y a qu'une éducation comme il n'y a qu'une humanité. A. DAGUET.

Rapport sur la marche de l'EDUCATEUR, organe de la Société pédagogique de la Suisse romande, par Alexandre Dagnet.

(Suite.)

« Que le bon soit toujours camarade du beau. »

Ce précepte du poète a fait des prosélytes dans le corps enseignant, et son action se fait sentir d'une manière heureuse dans la rédaction des morceaux destinés à votre organe. Aucun article n'a dû être renvoyé à son auteur pour vice d'oraison et de langage. Les seuls morceaux refusés l'ont été à cause de leur prolixité ou parce qu'ils tournaient trop au sermon pour paraître dans une feuille qui n'est pas destinée aux matières religieuses.

Une des pièces les plus spirituelles qui aient trouvé place dans l'*Educateur* est sans contredit celle que M. Pelletier a intitulée *Les deux instituteurs*. Un poète de Porrentruy, M. Nap. Vernier, nous a favorisé de vers charmants. Versification et poésie ne sont sans doute pas synonymes. Au langage mélodieux et pittoresque, le poète doit joindre une âme éprise de rêverie et d'idéal. C'est en cela même que la poétique actuelle fait consister l'essence de ce genre de littérature.

Le souffle de poésie qui a passé sur tous nos chants de fête ne fait pas défaut non plus au deux hymnes que M. Besson a composés pour la fête de Saint-Imier, et aux paroles duquel M. Kling a adaptés des mélodies simples et grandioses. Dieu et la liberté ont trouvé de dignes interprètes. Le titre de *Marseillaise des instituteurs* m'a cependant donné à penser, étant de ceux

qui croient que la mâle et énergique beauté du chant de Rouget de l'Île n'eût rien perdu à se dépouiller de quelques accents farouches et sanguinaires. Il n'y a point de sang impur parmi les enfants des hommes.

Le reproche adressé autrefois à l'*Educateur* de ne pas prendre parti dans les luttes de l'Etat et de l'Eglise et de rester étranger aux luttes brûlantes de l'orthodoxie et de la libre pensée, a été épargné à votre organe depuis son installation à Saint-Imier. On paraît avoir compris qu'on devait s'estimer heureux de trouver là un terrain neutre et supérieur aux déchirements des partis religieux et politiques.

Si la concorde était bannie du reste de la terre, n'est-ce pas à l'école qu'elle devrait trouver un refuge et dans le cœur de l'instituteur chargé de distribuer le pain de l'instruction à tous les enfants dont les parents appartiennent à des opinions différentes? N'y aurait-il pas une grave inconséquence à éloigner l'enseignement confessionnel des écoles pour ne pas blesser les convictions religieuses divergentes et d'y introduire par une autre porte les divergences des partis politiques.

Il va sans dire qu'avec tout son éclectisme, l'*Educateur* et la Société romande n'ont pas réussi à désarmer certains adversaires irréconciliables de toute liberté religieuse et intellectuelle. C'est surtout à la suite du congrès de Genève que les organes de ce parti ont fait assaut de politesses et de gentillesse envers certains membres du comité-directeur et notamment contre celui qu'ils nomment le grand maître de la Maçonnerie scolaire, non-seulement dans des journaux publiés en Suisse, mais dans les feuilles françaises l'*Univers*, le *Français*, etc.

Le point de départ de cette guerre est assez curieux et mérite d'être rappelé. Le principal auteur de tous ces articles avait écrit dans un journal fribourgeois un article intitulé : *Du paganisme dans l'école*. Je répondis dans l'*Educateur* qu'on pourrait tout aussi bien faire un article qu'on intitulerait *Le paganisme dans l'Eglise*; sur quoi, avec la même bonne foi qui avait présidé à sa tactique précédente, le dit personnage prétendit que par paganisme dans l'Eglise, l'*Educateur* entendait le catholicisme. Mais ce qu'il y a de piquant là-dedans, c'est qu'une réfutation en forme de l'article du Paganisme dans l'école m'avait été envoyée du canton de Fribourg par un ecclésiastique. Cette réfutation, toute hérissée de textes latins, fut jugée trop théologique pour figurer dans un journal scolaire et dut être renvoyée à son auteur. Heureusement que le nom de ce docteur en théologie ne viendra pas aux oreilles de l'auteur du Paganisme dans l'école. L'*Educateur* a pour mission de défendre le corps enseignant, de faire valoir ses droits, de sauvegarder son honneur et ses intérêts, d'accroître autant qu'il est en lui sa considération et son bien-être. Il n'a jamais failli à sa mission, et s'il ne fait pas davantage, c'est qu'il n'est pas suffisamment secondé. Suisse romande et Suisse allemande ne s'entendent pas assez à cet égard, et mes efforts au sein du comité central du *Schweizerischer-Lehrer-Verein* n'ont pas été toujours couronnés de succès. Ainsi en ce qui concernait un instituteur fribourgeois destitué pour ses actes politiques.

Dans chacun des rapports que j'ai eu l'honneur de présenter à l'assemblée générale, je me suis efforcé de faire comprendre les difficultés d'une rédaction à distance pour le choix des articles, le remplacement en un moment donné de l'un par un autre plus actuel, plus urgent ou dont la publication est sollicitée. Il y a d'autres ennuis attachés à l'envoi et à la correction des épreuves. Il serait préférable en tous cas que le journal suivît le rédacteur et se publiât sous les yeux de ce dernier. Dans la Société des instituteurs de la Suisse allemande, le journal et même la caisse sont séparés du comité sans que celui-ci perde aucune de ses attributions essentielles. Mais votre ministre n'a jamais fait et ne fera pas encore à l'heure qu'il est une question de cabinet, d'un mode de publication dont il a maintenant l'habitude.

Je ne clorai pas ce long rapport sans remercier les hommes d'école capables et dévoués qui m'ont aidé de leur collaboration, à commencer par le rédacteur de la partie pratique, M. Pagnard qui, indépendamment de la part qu'il a eue à cette rubrique de notre feuille, a favorisé l'*Educateur* de mémoires sur la physique du globe et les sciences naturelles qui forment la spécialité de cet homme de science. Je nommerai encore MM. Pelletier, à Genève; Maillard, à Lausanne; Bourqui, à Delémont; Biolley et Bertrand, à Neuchâtel; Macler, à Yverdon; Bard, à Aubonne; Olivier Pauchard, à Porrentruy; Allemand, à Saint-Imier, auteur d'un exposé intéressant sur les tableaux intuitifs qui figurent à l'exposition qui orne une des salles du collège et que nous engageons tous nos collègues d'aller voir et étudier. Ces tableaux représentant la famille, le jardin, la cuisine, les saisons sont bien propres à éveiller l'esprit d'observation et la pensée en général.

MM. Dufour, professeur à l'académie de Lausanne et Alfred Gilliéron, professeur au collège latin de Neuchâtel, ont mis aussi une grande complaisance à nous être utiles.

Combien j'eusse aimé à pouvoir joindre aux remerciements que j'adresse à mes collaborateurs, des actions de grâces à mes collaboratrices. Mais celles-ci sont rares et se bornent à deux, M^{me} Amélie Pernod, de Couvet, et M^{me} Dufaure dont nous avons déploré le départ de Genève pour Paris où elle ne nous oublie pas, mais où j'apprends avec peine qu'elle ne reçoit plus notre feuille à laquelle elle a montré tant d'intérêt.

Je fais des vœux en terminant pour que la Société des instituteurs vive et qu'on ne puisse pas dire de nous : ils savent fonder, mais ils ne savent pas conserver ; ils sont d'abord tout de feu, mais c'est un feu de paille. Je fais des vœux pour que vous donniez un éclatant démenti à ceux qui rêvent le fiasco de la Société romande et que vous restiez fidèles à notre devise de ralliement : « Un pour tous, tous pour un. »



Quelques mots de la révision de la loi sur l'instruction publique primaire vaudoise, et de l'introduction du système des demi-temps dans les écoles.

La révision prochaine de notre loi sur l'instruction publique préoccupe, à juste titre, le corps enseignant primaire et secondaire de notre canton.

Depuis quelques années déjà cette réforme se fait sentir, elle est devenue urgente devant la pénurie toujours croissante des instituteurs. Cette pénurie, il est facile de le prévoir, ne cessera qu'au jour où la carrière de l'enseignement pourra être embrassée par tous ces jeunes gens intelligents qui en ont la vocation, mais qui la désertent, parce que, après quatre années d'étude, la rémunération de leurs services est le plus souvent bien inférieure à celle qui est affectée à une foule d'emplois qui n'exigent aucune préparation spéciale.

Espérons donc que le législateur, soucieux de l'avancement de l'instruction populaire, prendra bientôt les mesures les plus propres à en assurer le développement progressif, en attirant et en conservant dans ce champ d'activité des intelligences d'élite, des travailleurs consciencieux, de véritables pionniers de l'intelligence. C'est le vœu des éducateurs de la jeunesse, c'est aussi celui du pays dont tous les enfants réclament également une bonne éducation et une instruction solide et durable.

Parmi les réformes administratives reconnues nécessaires, et liées aussi plus ou moins intimement à la bonne marche des écoles, il en est une sur laquelle nous aimerions à fixer l'attention des instituteurs en général et celle des rapporteurs de district en particulier; nous voulons parler de l'introduction, au moins partielle, du système des demi-temps dans nos écoles, et tout principalement dans celles qui renferment les enfants de sept à seize ans.

Notre proposition n'a pas le caractère de la nouveauté, et, tout en exprimant notre manière de voir, nous ne sommes que l'interprète bien incomplet de personnes dont l'autorité dans cette matière ne peut être contestée. Il suffira d'indiquer Pestalozzi, Niemeyer, M^{me} Necker de Saussure, Roger de Guimps, le docteur Guillaume et autres, dont à plusieurs reprises nous n'avons fait que reproduire, textuellement parfois, les principes ou les judicieuses observations.

Nos motifs pour réclamer les demi-temps se rangent sous deux chefs : a) le nombre des enfants; b) le nombre des heures de classe et la durée des leçons.

Nous nous résumerons en groupant nos observations autour de ces deux points, soit sous forme de questions, soit en énonçant les faits sans discussion, voulant laisser à chacun le soin de les résoudre ou de les apprécier.

Premier point. *L'école de plusieurs degrés renfermant quarante écoliers et plus, est trop nombreuse, et, dans son organisation actuelle, oppose de réelles difficultés à l'enseignement en général et à celui des branches principales en particulier.*

En effet :

1° Chaque enfant, pendant la durée de la classe, emploie-t-il son temps de

la manière la plus utile et la plus profitable ? n'est-il pas souvent inactif et peu disposé au travail ?

2° La discipline n'y est-elle pas un facteur qui exige du maître un grand déploiement d'activité et une pénible surveillance, sans autre conséquence souvent que de contribuer à rendre plus pénible sa vocation.

3° Les résultats qui y sont obtenus sont-ils et peuvent-ils être en rapport avec les peines de l'instituteur, les sacrifices de l'Etat et des communes et le perfectionnement des moyens employés ?

Deuxième point. *Trois heures consécutives d'école et six heures par jour, pour les écoliers en général et particulièrement pour les jeunes enfants, comportent des leçons trop longues ou trop nombreuses. Les élèves doivent rester tranquilles et silencieux sur un banc pendant un temps trop considérable.*

1° Le jeune enfant qui, avant d'entrer à l'école, aimait à exercer son intelligence aussi bien que son corps, qui apprenait sans contrainte et sans ennui, perd généralement ces dispositions.

Son attention, sa curiosité d'esprit, son désir de connaître et de savoir disparaissent successivement, parfois même simultanément, et dès lors les progrès qu'il pourra faire seront l'œuvre de l'école, de l'activité du maître plutôt que celle du travail spontané et intelligent de l'enfant.

Cette brusque métamorphose est due au joug qu'impose la discipline et qui contraint l'écolier à écouter alors même que ses facultés intellectuelles sont fatiguées et émoussées et que son corps s'affaisse de lassitude.

2° L'enfant ne jouissant plus de l'école comme d'un bienfait, il la subit comme une corvée et n'y apporte pas le zèle, l'activité, l'entrain, ou du moins cette bonne volonté qui serait nécessaire pour réaliser des progrès assurés.

3° Les connaissances que les enfants emportent sur chaque branche d'enseignement sont-elles suffisantes et profitables pour l'avenir ?

4° La tâche du maître étant de donner l'instruction à des enfants qui manquent de goût pour l'étude, ne comprend-on pas que plusieurs instituteurs usent bientôt à ce métier l'énergie, la sérénité, la douceur, la patience et toutes les qualités de l'esprit et du cœur indispensables à l'exercice des fonctions d'instituteur.

5° *Un esprit sain dans un corps sain*, a dit un sage de l'antiquité. Or à l'école on condamne l'enfant à 6 heures d'immobilité par jour, c'est-à-dire que l'on entrave son développement physique au lieu de l'aider et de le rendre le plus complet possible.

6° Tout système qui nuit à l'éducation physique n'entrave-t-il pas l'essor de l'intelligence ?

7° L'enfant est *réduit*, dit-on à l'école (expression peu française vulgairement employée pour dire que l'enfant étant en classe, les parents en sont déchargés), oui *réduit*, souvent rien de plus ; misérable argument avancé parfois pour justifier les 6 heures de réclusion infligée à toute une jeunesse. Nous nous expliquons sur ce point en disant : que sous le rapport de l'éducation morale, l'enfant qui, à l'école, ne travaille pas, ou n'y travaille que forcément et sans goût, acquiert autant de mauvaises habitudes et de pen-

chants fâcheux et trouve autant d'occasions d'apprendre le mal et de s'y enraciner que partout ailleurs.

La réforme que nous proposons devrait tendre à deux choses : 1° diminution des écoliers dans les leçons; 2° diminution des heures de travail pour les élèves.

L'instituteur aurait six heures de leçons par jour, quatre le matin et deux l'après-midi; les deux premières heures du matin pour les élèves les plus avancés, les deux suivantes pour ceux de la seconde série; l'après-midi tous les élèves seraient réunis pour prendre les leçons qui peuvent le mieux se donner à la généralité, telles que celles de chant, de dessin, d'écriture, de lecture, etc., ou telles autres que l'instituteur jugerait le plus convenables.

Par ce système, on pourrait conserver le nombre de soixante écoliers comme maximum d'élèves à réunir dans une classe; les rapports seraient plus directs et plus fréquents entre le maître et les élèves; l'activité du maître serait moins entravée par la question de discipline; cette activité se déploierait d'une manière plus uniforme sur tous les élèves; la division des élèves en deux séries permettrait d'approprier les leçons aux besoins intellectuels et physiques de l'enfant; le nombre des heures de leçons serait réduit à 4 par jour et à 22 par semaine pour chaque écolier, soit d'un tiers; les 4 heures consécutives du matin, loin d'aggraver la peine du maître dans cette partie de la journée, la diminuerait au moins d'un tiers; il en serait de même l'après-midi puisqu'il ne ferait que deux heures d'école au lieu de trois; le programme serait plus facilement réalisé, parce que les jeunes enfants, dès leur entrée à l'école, en hiver comme en été, ayant des rapports directs et constants avec l'instituteur, leur développement se ferait d'une manière plus générale, plus sûre et plus complète, et aussi parce que l'acquisition des connaissances se proportionne à l'attention prêtée, au désir d'apprendre, au travail effectif beaucoup plus qu'à la durée des leçons, et nous avons tout lieu de croire que ces dispositions se conserveront mieux chez nos élèves et qu'elles produiront les fruits qu'on a droit d'en attendre. Un autre avantage de ce système consisterait à mettre fin aux tiraillements parfois assez vifs entre pasteurs et instituteurs au sujet des catéchumènes; comme ceux-ci appartiennent généralement à la première division, ils seraient libres chaque jour de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, espace de temps qui serait amplement suffisant pour que les élèves pussent recevoir, sans que l'école eût à en souffrir, leur instruction religieuse.

Puisse l'idée sur laquelle se base ce travail faire son chemin et nous prouver bientôt par son application ce qu'elle permet de constater au Grand-duché de Baden, c'est-à-dire sa réussite complète.

L. GAGNAUX.



CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

CH. CUVIER. *Cours d'études historiques au point de vue philosophique et chrétien. Quatrième série. Les peuples de race mongolique, de race malaise et de race cuivrée.* P. 1874.

Il est des écrits qui doivent leurs succès à l'appel qu'ils font aux mauvaises passions ou à l'ardeur avec laquelle ils défendent certaines doctrines à la mode. Il en est d'autres d'un genre tout opposé qui, à mérite égal, ont des destinées contraires. Ils ont tous été composés avec le même soin, avec la même impartialité, avec la même justesse de vues, d'honnêteté de cœur, et pourtant ceux-ci sont applaudis de chacun, tandis que ceux-là ne parviennent que difficilement à se faire une place au soleil. Il suffit pour cela d'un mot malsonnant sur le titre, il suffit que vous ne viviez pas à Paris et que vous n'y ayez pas un ami dévoué; il suffit que, par une excessive confiance en la valeur intrinsèque de votre ouvrage, ou par un excès de modestie, vous vous refusiez à faire la moindre démarche qui pût ressembler à une réclame; il suffit surtout que votre livre froisse les préjugés du jour pour que se forme contre vous la conspiration du silence. Cependant, les livres d'un mérite réel finissent toujours par trouver leur public et par faire le bien auquel avaient aspiré leurs auteurs. L'*Educateur* est là pour leur venir en aide, avec d'autres revues non moins consciencieuses.

M. Cuvier, à la dernière page de son quatrième volume, nous dit: « En passant successivement en revue les races diverses, nous avons un but tout pratique, celui d'orienter les lecteurs et d'étendre leur horizon dans les études historiques; de faire passer sous leurs yeux, par la méthode ethnographique, géographique et historique, une espèce de panorama de tous les peuples de la terre; d'assigner à chaque région, à chaque race, à chaque peuple son rôle dans la vie de l'humanité, et de répandre la lumière sur l'apparition dans l'histoire de tant d'acteurs de second ordre, qui n'y figurent d'ordinaire que d'une manière occasionnelle, incohérente et par là même incomplète et souvent obscurcie.

Ce qu'il s'est proposé, l'auteur l'a exécuté avec un plein succès. Dans une série de petits volumes in-12 qui, par la modicité de leur prix, sont à la portée de tout le monde, il a résumé avec une parfaite connaissance des derniers résultats de la science, l'ethnographie, la géographie et l'histoire. Décomposant l'humanité en six races, il nous en donne le portrait, qui se complète par ceux de tous les peuples de quelque importance que contient chacune d'elles. Il trace à grands traits le tableau des régions qu'habitent ces races et leurs nations. Enfin, il suit leurs destinées depuis leur berceau jusqu'à nos jours.

Je ne connais en langue française aucun ouvrage qui puisse soutenir la comparaison avec celui de M. Cuvier, aucun qui embrasse un champ aussi vaste dans un cadre aussi restreint, aucun qui groupe avec autant de clarté et d'ordre autant de faits et des faits exposés avec autant de critique et d'exactitude. Il n'est certainement pas un homme lettré, pas un savant, pas

un professeur, pas un instituteur qui ne fût heureux d'avoir sous la main un écrit qui bien réellement *l'oriente et étend son horizon dans les études historiques*.
F. de R.

LES GRAMMAIRIENS FRANÇAIS DEPUIS L'ORIGINE DE LA GRAMMAIRE EN FRANCE. Ouvrage servant d'introduction à l'étude générale des langues, par TELL. Paris, chez Firmin Didot. 418 pages.

Dans le compte-rendu qu'elle a donné de cet ouvrage dans son numéro du 15 juin, la *Revue des Deux Mondes* dit que l'auteur, qu'elle appelle le « *Savant linguiste* », présente dans son livre l'analyse de 4 ou 500 ouvrages publiés sur la langue française depuis 1520 jusqu'à 1874. Son but est, non pas de faire triompher une opinion quelconque, mais simplement d'exposer avec ordre et méthode tout ce qui a été écrit de plus important sur l'étude grammaticale en France, en laissant au lecteur le soin d'adopter ou de rejeter ce qui pourrait satisfaire ou choquer sa raison. Dans ce travail considérable, l'ÉRUDITION EST MÊLÉE DE BEAUCOUP D'ESPRIT, PEUT-ÊTRE D'UN PEU DE LÉGÈRETÉ. En somme, c'est un livre utile et agréable dont la lecture ne sera pas sans profit pour les érudits, ni sans plaisir pour les gens du monde. »

Le jugement de la *Revue des Deux Mondes* nous paraît en général motivé et en tous cas plutôt bienveillant que sévère, car il y a beaucoup de fantaisie dans les jugements de M. Tell et même parfois manque de science, d'impartialité, de justice, à l'endroit par exemple du dictionnaire de Littré, où l'écrivain belge prétend qu'il n'y a rien de neuf. Des hommes plus profonds que lui ont dit le contraire. La *Grammaire historique* de Brachet couronnée par l'académie n'est, selon l'auteur, qu'un aperçu décousu de l'histoire de la langue. Notre grand éducateur suisse, Girard, est apprécié aussi avec une légèreté impardonnable. De son cours de langue, pas un mot; M. Tell le juge sur le nom de langue maternelle employé dans le livre qui sert d'introduction au cours (de l'enseignement régulier de la langue maternelle). On dirait que M. Tell s'est donné pour tâche d'immoler les meilleurs linguistes pour glorifier les médiocres ou les obscurs. C'est ainsi que M. Granier de Cassagnac n'occupe ni plus ni moins de 18 pages dans un ouvrage où les grammairiens les plus célèbres ne sont souvent mentionnés qu'en quelques lignes.

Mais en dépit de toutes ces erreurs, le livre de M. Tell offre plus d'un genre d'intérêt et des renseignements que l'on chercherait vainement ailleurs. que dans les sources rares où l'auteur les a puisées et qu'il a su assaisonner du piquant du paradoxe. Aussi nous proposons-nous bien d'en extraire maintes pages au profit des amis des lettres et des curieux des phases diverses qu'a subies le langage à partir surtout de 1520 et de l'édit par lequel François I^{er} a fait du français la langue officielle à la place du latin.

A. DAGUET.

NOUVELLES ÉTUDES MÉTROLOGIQUES par l'abbé Charles de RÆMY, 3^e édition, précédée d'une lettre de M. le général DUFOUR. 39 pages. Neuchâtel, Sandoz.

Cet opuscule a paru en 1868. C'est un résumé du système qu'un prêtre valaisan, feu le chanoine Berchtold, avait inventé pour l'unification des poids et mesures et que des juges compétents déclarent supérieur au système métrique français. Mais comme font remarquer l'honorable et savant général Dufour et M. le professeur Hirsch, directeur de l'Observatoire de Neuchâtel, à l'examen desquels la conception de Berchtold a été soumise, cet ouvrage a eu le tort de venir trop tard. « La question monétaire, observe l'éditeur » M. Roemy, occupait une large place dans la métrologie de la nature. » M. Berchtold regrettait amèrement que l'Assemblée fédérale de 1850 eût » renoncé à notre ancien franc suisse de 10 batz (100 rappes), qui formait » l'unité monétaire entre le franc de France et le florin germanique et lui ap- » paraissait comme l'unité monétaire la plus rationnelle. Il avait prévu aussi » la dépréciation monétaire des espèces d'argent et longtemps avant M. Feer- » Herzog il réclamait à grands cris l'adoption de l'étalon unique d'or. Sur » ce point aussi M. Berchtold a été prophète. Mais on connaît le proverbe : » *Nul n'est prophète dans son pays.* »

Le chanoine Berchtold est mort à Sion en 1859. M. Roemy le compare au Père Girard. Il a raison en ce sens que le savant prêtre valaisan était un ardent promoteur du progrès même religieux, et partant plus que suspect à une orthodoxie étroite et ombrageuse. Mais toute comparaison cloche et le rôle du Père Girard a été autrement grand, fécond et varié que celui de son contemporain du Valais. A. D.

COURS ÉLÉMENTAIRE DE GYMNASTIQUE SCOLAIRE destiné aux jardins d'enfants, aux écoles gardiennes et aux écoles primaires, par Oscar HENRIOD, instituteur. Liège, chez Dessain. 50 pages, 75 cent.

C'est de la gymnastique élémentaire, comme dit l'auteur, et ce qu'on pourrait appeler de la gymnastique naturelle par opposition à ces exercices développés compliqués et quelque peu artificiels et techniques que contiennent les traités complets et ex-professo de nos professeurs de l'art de Clias et de Spiess. M. Henrion a réuni en 22 leçons les exercices les plus faciles, dont la plupart peuvent être exécutés dans une chambre et au besoin dans les classes mêmes, et il a accompagné son texte d'une longue planche indiquant les 15 premiers exercices. L'ouvrage est conçu avec méthode et écrit avec clarté et concision. A. D.

CHRONIQUE SCOLAIRE

BERNE. — Le *Berner Schulblatt* nous apprend que le cercle ou synode scolaire de Delémont, dans sa séance du 11 juillet, s'est déclaré incompétent par 25 voix contre 8, relativement à l'enseignement *non confessionnel* proposé par MM. Mouttet et Koller, attendu qu'il considère cette question comme étant du ressort de l'autorité ecclésiastique.

— Les journaux nous ont appris que M. Alexis Bourqui, autrefois professeur au collège de Fribourg, puis directeur au collège de Delémont, avait été

élu préfet du district de Morat par le gouvernement de Fribourg et avait accepté ces fonctions. Nous regrettons pour l'enseignement public la détermination prise par M. Bourqui, homme consciencieux et dévoué à sa vocation et qui n'a été amené à la quitter que par des circonstances sur lesquelles il est à désirer vivement que le jour se fasse.

M. Bourqui a donné à notre feuille des articles marqués au coin de la plus saine pédagogie et s'est acquis des titres à la reconnaissance de tous les amis de l'éducation.

ZURICH. — Un des derniers dimanches de juillet, la Société d'utilité publique a tenu ses assises à Wipkingen. Le principal objet de la séance était un discours du pasteur Wachter, intitulé : *Les jardins d'enfants de Fröbel*. Ces jardins sont maintenant au nombre de 500. En Suisse, les jardins n'ont jusqu'ici pas fait fortune, comme on sait. Zurich elle-même, l'Athènes de la Limmat, comme on l'appelle par hyperbole, Zurich n'en a aucun. M. le pasteur Wachter se plaint de cette lacune et trace un tableau de la vie de Fröbel.

PARTIE PRATIQUE.

Controverse grammaticale sur le cours de langue du Père Girard.

A l'époque où s'imprimait à Paris le cours de langue du Père Girard, l'un de ses admirateurs français, instituteur très-habile et un autre homme d'école très-distingué, connu par un ouvrage important d'éducation, échangèrent les observations qu'on va lire sur le cours de langue du vénérable éducateur et que l'annotateur plaça sous les yeux de ce dernier en cette même année 1844. Malgré le temps qui s'est écoulé depuis cette espèce de controverse, elle n'a pas perdu son actualité et nous paraît bien propre à élucider certaines questions de grammaire qui divisent encore les grammairiens et les instituteurs. N'étant pas autorisé à nommer l'auteur de ces observations et leur annotateur, je me contenterai de les désigner par ces initiales C. et R. Pour l'intelligence de cette controverse grammaticale, il est à propos de faire observer que le critique du Père Girard appartenait à cette époque (il s'est modifié depuis lors) aux disciples purs de Chapsal. Il avait été nourri des principes de cette grammaire et avait de la peine, comme le remarque son annotateur M. R., à les rejeter entièrement.

« Rien n'est plus tenace qu'un grammairien, » si l'on en croit ce dernier. En communiquant ces observations au Père Girard, son honorable correspondant n'avait pas l'intention de l'engager à modifier son ouvrage dans le sens indiqué par M. C. « Si mon avis, dit-il, pouvait avoir quelque valeur, je vous » conseillerais de ne plus changer votre ouvrage, d'y faire seulement des corrections de détails, comme quelques-unes de celles qu'indique M. C., mais » de ne plus toucher à votre plan. En le remaniant ainsi il perdrait de son » unité et ce serait une grande perte. Améliorez, corrigez, perfectionnez, mais » ne changez plus. Tel qu'il est, votre ouvrage a de quoi satisfaire les plus » difficiles. »

Ainsi s'exprimait un pédagogue français alors directeur d'école normale, appelé ensuite à de plus hautes fonctions encore dans la hiérarchie scolaire de son pays.

A. D.

Observations générales de M. C.

I. On peut envisager le cours de langue maternelle sous trois points de vue : comme œuvre d'éducation morale, comme méthode d'instruction, et comme ouvrage de grammaire. Il n'était pas possible, en poursuivant ce triple but, de l'atteindre également bien dans toutes ses parties; mais il faut s'empresse d'ajouter que cette base étant donnée, il serait difficile d'accomplir une telle œuvre avec plus d'harmonie et d'ensemble et d'une manière plus parfaite. L'éducation morale, comme l'indique le titre de l'ouvrage (Cours éducatif, etc.) a été le but principal de l'auteur et ce but est admirablement atteint. Mais aussi le reste a dû en souffrir 1), car le cours éducatif a nécessité un certain ordre dans la disposition des matières, et cet ordre a entraîné certaines innovations dans la théorie grammaticale. Mais cet inconvénient n'est rien en comparaison des résultats de toutes sortes qu'on peut retirer d'un tel cours, et d'ailleurs on peut y remédier en partie, ce me semble.

II. Pour ce qui concerne la méthode, à deux observations près auxquelles elle peut donner lieu, il me semble qu'elle est très-bonne. Devoirs écrits, devoirs oraux et improvisés, explications données ou amenées par le maître ou demandées par l'élève, tout me semble admirablement calculé. Voici mes deux observations : elles portent sur l'ordre et la disposition des leçons et sur l'insuffisance du rôle qu'on y fait jouer à la mémoire, ou plutôt ces deux observations ne sont que la même puisque la deuxième n'est que la conséquence de la première. Le Père Girard cherche, il me semble un peu trop, à instruire presque par l'intuition 2) et cherche à faire voir, à faire trouver, à faire sentir; l'élève aperçoit beaucoup par lui-même, et, disons-le en passant, il ne raisonne pas assez 3); puis quand il a senti, aperçu, appris, alors se présente le défaut d'ordre et le manque d'ensemble, de résumés qui, s'ils existaient au contraire et étaient appris de mémoire, graverait à jamais les règles et ses applications dans la tête de l'élève, lui permettraient de sortir d'un labyrinthe de détails et d'apprécier en même temps le tout et les parties 4). Je sais bien que le P. Girard fait quelquefois, souvent même, des récapitulations, mais ces récapitulations ne sont pas des résumés, je veux dire des résumés théoriques, mais seulement des recueils pratiques. Un manuel pour l'élève devrait remédier à cela, s'il n'était pas l'image en petit du livre du maître. Je pense donc qu'on pourrait placer dans l'ouvrage des résumés

1) Ce qu'on entend ordinairement par grammaire, oui!

R.

2) L'auteur oublie un peu les méthodes. Ce n'est pas intuition qu'il doit dire, mais plutôt invention.

R.

3) Je suis à cet égard d'un avis tout à fait opposé à celui de l'auteur.

R.

4) Je partage assez cette opinion sur le défaut de culture de la mémoire. Mais dans ce qu'il dit sur les résumés qu'il croit nécessaires et la place à leur donner, il oublie un peu trop que l'ouvrage dans sa forme actuelle n'est pas destiné à être mis entre les mains des élèves.

L'inconvénient signalé disparaîtrait complètement à l'aide d'un petit Manuel destiné à l'élève, manuel dont au reste chacun a reconnu la nécessité en France.

R.

théoriques, des tableaux d'ensemble pourrait-on dire, destinés à être appris de mémoire par l'élève. Et ajoutons en passant que cette disposition aurait un autre avantage, celui de faciliter l'œuvre des interrogateurs universitaires ou autres et de permettre aux élèves de ne pas rester court lors même qu'ils connaissent bien les choses sur lesquelles on les interroge. Pur charlatanisme toutefois et considération tout à fait minime !

III. Mais où placer ces résumés ? Sauf meilleur avis, voici, je crois, la place la plus convenable. Dans la première partie de la syntaxe, après le chap. I et avant le chap. II, on pourrait mettre le résumé sur le nom, l'article, l'adjectif et tout ce qui s'y rattache. Pour les pronoms, on pourrait en placer le résumé après le chap. V ; toutefois les pronoms relatifs ne pourraient être qu'indiqués et nommés, puisqu'on n'en apprend l'emploi que dans la deuxième partie de la syntaxe. Le résumé des principes si nombreux et si variés que renferme le verbe serait bien placé à la deuxième partie de la conjugaison, après la connaissance du mode subjectif, et il serait, je crois, indispensable d'y présenter des modèles et des tableaux complets de conjugaison. Pour le participe, j'en parlerai plus loin. Quant à l'adverbe et à la préposition, on en placerait convenablement le résumé à la fin du chap. VII. Restent la conjonction et l'interjection, qu'on pourrait placer même sans trop d'inconvénients pour la conjonction, à la fin de la première partie.

IV. De cette manière, on aurait rassemblé en un même lieu des principes qui découlent les uns des autres, qui se soutiennent, qui ne doivent point être séparés dans l'esprit et qui pourtant sont éparpillés à des distances considérables (les pronoms, par exemple), dans l'œuvre du Père Girard. Je sais bien que l'ordre ainsi rétabli, quant à la méthode d'enseignement, ne suffira pas encore au point de vue grammatical. Mais il est impossible de rien changer d'essentiel à cet ordre des matières, parce qu'il tient entièrement à la nature de l'ouvrage et à son but le plus important, l'éducation morale. Il faut ajouter en outre qu'il tient encore à ce que fort souvent la théorie grammaticale du Père Girard est toute nouvelle dans la forme, quelquefois même dans le fond. Et d'ailleurs le meilleur mode pour l'enseignement primaire est rarement l'ordre purement scientifique.

V. Envisageons maintenant cette théorie en elle-même. Nous avons dit qu'elle est nouvelle ou à peu près : ce serait un mérite pour bien des ouvrages, mais ce n'en est pas toujours un pour les livres d'enseignement. Empressons-nous d'ajouter que, vu les contradictions, les anomalies, le vide de sens, la routine aveugle et souvent absurde des livres actuels de grammaire, le mérite de la nouveauté ne peut que donner plus de prix à celui du Père Girard. Cependant, il faut bien le dire, cette nouveauté peut être un obstacle à ce que tel ouvrage se répande et produise tous les résultats qu'on doit en attendre ; la nonchalance et l'ignorance de la plupart des maîtres en sont le trop funeste garant 1). Mais que faire ? Adapter la théorie grammaticale ordinaire et ses dénominations à un *cours éducatif* tel que l'entend le Père Girard ; il me semble que c'est presque tout à fait impossible, le but éducatif entraîne une forme et un ordre différents des anciennes grammaires et par suite un nouveau point de vue théorique. Il me semble même que le Père Girard ne pourrait guère se rapprocher davantage, hors quelques cas, de la

1) Je ne partage pas entièrement cette opinion. L'ouvrage est fait pour plaire aux maîtres parce qu'il rend leur tâche plus facile. R.

théorie actuelle; il n'aurait donc guère été possible même de faire d'abord une œuvre de transition, entre la théorie ancienne et une théorie nouvelle. Nous avons seulement regretté que le Père Girard n'ait pas cru devoir publier avant son *cours éducatif* une grammaire exclusivement théorique, scientifique, destinée aux savants, sur laquelle les critiques auraient pu s'exercer, et qui n'aurait pas manqué de faire sensation et de trouver des défenseurs de premier mérite 1). Le Père Girard, par ses connaissances en grammaire dont il paraît s'être occupé d'une manière approfondie et toute spéciale, était singulièrement propre à accomplir une telle œuvre.

VI. S'il n'y a aucun changement essentiel, je crois, à apporter dans l'ordre et le fond de la partie grammaticale du cours éducatif, il me semble néanmoins qu'on peut faire quelques remarques dont les unes seront comme les précédentes, des observations générales et les autres des observations particulières de peu de portée. Je m'occuperai d'abord des premières et je passerai en revue chacune des parties dont se compose le cours. Je ferai remarquer que l'ordre dans lequel je les passerai en revue est l'ordre que j'ai suivi en les étudiant, ordre qui me semble plus naturel et qui me paraît entrer le plus dans les intentions de l'auteur. Cet ordre consiste à s'occuper de la syntaxe, de la conjugaison et du vocabulaire en même temps et alternativement, ainsi que l'indiquent les renvois. On voit ainsi la première partie, puis la deuxième.

VII. La première partie est sans contredit celle qui renferme le plus de différence dans l'exposé et le fond, entre la grammaire du Père Girard et les grammaires ordinaires; on y trouve surtout une séparation convenable et utile, outre les verbes et la syntaxe, entre les exercices de conjugaison et les autres exercices grammaticaux, puis un ouvrage tout nouveau pour la forme et le fond, le *Vocabulaire*. Je ne parlerai point du vocabulaire, et pour une raison bien simple, c'est qu'il me semble à peu près irréprochable; d'ailleurs, il s'occupe plutôt d'orthographe proprement dite que de grammaire, à l'exception de la formation du pluriel des substantifs composés.

VIII. La première de toutes les observations générales à faire sur la I^{re} partie a trait au passage de la syntaxe qui parle de l'article et de l'adjectif. Il n'est pas étonnant que les grammairiens ne s'entendent pas sur le classement d'une multitude de petits mots que les uns rangent parmi les articles, et les autres parmi les adjectifs. Cette différence de classement provient de la définition que l'on peut donner de l'article et de l'adjectif; et comme, logiquement parlant, chacun est libre de fournir la définition qui lui convient, sauf ensuite à être conséquent avec les principes qu'il pose dans ses définitions, on ne peut jamais prétendre blâmer rigoureusement tel ou tel classement et se permettre d'y rien changer. Suit une longue dissertation dans laquelle l'auteur des observations, après avoir comparé le classement proposé par les divers grammairiens pour les mots qu'on range généralement aujourd'hui parmi les adjectifs déterminatifs, se range tout à fait à l'opinion du Père Girard qui les place parmi les articles, opinion que je partage complètement. Mais alors il faudrait, je crois, faire un changement complet dans le classement des nombreux articles, tel que l'a adopté le Père Girard, par articles d'unité, de pluralité, etc.; ce classement me paraît très-défectueux.

1) M. C. ne connaît pas l'introduction du cours de langue; elle répond en grande partie à son désir. R.

Et pourquoi ne pas adopter le classement des adjectifs déterminatifs. On aurait alors articles simples, articles contractés, articles démonstratifs, articles possessifs, articles numéraux, articles indéfinis 1). Quant à l'adjectif, il me semble qu'il n'y a pas de classement ou qu'il y est mal présenté. On croirait à première vue que le Père Girard divise tous les adjectifs en passifs ou actifs. Je crois que telle n'est pas son intention; si elle était telle, il y aurait là une mauvaise division, car la plupart des adjectifs ne sont ni actifs, ni passifs ou sont l'un et l'autre à la fois, de manière qu'on ne peut presque jamais le distinguer. Cette division n'est juste que pour les adjectifs qui viennent des verbes. Alors on pourrait diviser les adjectifs en deux parties: adjectifs qualificatifs proprement dits, et adjectifs verbaux, et ces derniers se subdiviseraient en adjectifs verbaux actifs et en adjectifs verbaux passifs. A l'égard de la division du Père Girard en adjectifs qui marquent les qualités du corps, du cœur, de l'esprit, je la considère seulement comme un moyen d'exercice et d'éducation, et non comme une division grammaticale; je crois fort que telle a été la pensée du Père Girard. (A suivre.)



Genève, le 10 août 1874.

A l'occasion de l'observation à nos collègues contenue dans le dernier numéro de l'*Educateur*, un membre de l'ancien Comité-directeur de Genève nous communique les réflexions suivantes :

J'ai lu avec regret dans le dernier numéro de l'*Educateur* que le Comité-directeur se plaint de ce qu'un grand nombre d'instituteurs, qui s'étaient fait inscrire pour participer au Congrès de Saint-Imier n'ont pas retiré leur carte de banquet. Le même fait s'est produit à Genève en 1872, et sans le secours de personnes généreuses le Comité aurait été dans le plus grand embarras.

Ne conviendrait-il pas dorénavant, comme cela se pratique dans un grand nombre de sociétés, que les personnes qui se font inscrire, s'engageant moralement, soient tenues de payer le prix de leur carte par le seul fait de leur inscription? Par ce moyen on éviterait bien des ennuis et des soucis pécuniaires aux membres du Comité qui ont déjà consacré leur temps et leur peine pour organiser ces grandes réunions, dont la réussite intéresse au plus haut point tous les membres du corps enseignant.

NB. — Ainsi à Genève, le premier jour, il y a eu un déficit de 300 couverts à fr. 3.

Le Rédacteur en chef : A. DAGUET.

1) Je suis aussi de cet avis.